

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

Note de synthèse

□□□□□□

ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion aux petites villes de France

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un environnement juridique changeant et empli d'incertitudes pour l'avenir de nos collectivités, il conviendrait d'intégrer un réseau d'élus et de communes afin d'agir et de se faire entendre dans tous les grands débats nationaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Caumont sur Durance adhère à l'Association des Petites Villes de France dont les problématiques recouvrent celles que la commune a.

□□□□□□

PATRIMOINE

Vente d'un autel en bois

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune possède un autel en bois peint dont la paroisse affectataire n'a pas l'usage.

Une demande a été formulée pour qu'il puisse être cédé à MEYRARGUES (Bouches-du-Rhône) afin d'être installé dans une chapelle.

Monsieur le maire indique que lors du recensement des biens de l'Eglise à la suite des lois de 1905, il avait été évalué à 100 F (1906) ce qui équivaldrait à 366 € aujourd'hui.

□□□□□□

DOMAINE

Servitude GDF - Parcelle BE 11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 10 octobre 2007 une convention de servitude a été signée entre la commune et Gaz de France pour le passage d'une canalisation de gaz sur la parcelle B 1183 devenue BE 11 et correspondant à la salle des sports.

Cependant, aucune délibération n'est intervenue depuis pour permettre la régularisation de cette servitude. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'acceptation de la servitude et l'autorisation de signer l'acte la régularisant.

□□□□□□

DOMAINE

Servitude EDF - Parcelle BE 11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 7 décembre 2007, une convention de servitude a été signée entre la commune et Electricité de France pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle B 1183 devenue BE 11 et correspondant à la salle des sports.

Cependant aucune délibération n'est intervenue depuis pour permettre la régularisation de cette servitude. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'acceptation de la servitude et l'autorisation de signer l'acte la régularisant.

DOMAINE

Modification de la délibération n° 8 Du 15 décembre 2010 - Acquisition à R.F.F

Monsieur le rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2010, il a accepté d'acquérir auprès de Réseau Ferré de France la parcelle BL 108 moyennant le prix de 5 000 €.

Monsieur le Maire indique que R.F.F. est assujetti à la TVA et que le prix indiqué est hors taxe soit 5 980 € toutes taxes comprises.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce nouveau prix d'achat.

URBANISME

Retrait des délibérations n° 3 - 4 et 5 Du 15 décembre 2010 - Cessions à Mistral Habitat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il ne lui a pas été fourni tous les éléments d'information nécessaires lors des délibérations du 15 décembre 2010 relatives aux cessions immobilières à Mistral Habitat.

En effet, bien que les services municipaux en soient en possession, la note de synthèse ne mentionne pas les avis de France Domaine obligatoires en pareille matière.

Par ailleurs, un rectificatif à la note a été adressé tardivement s'agissant de la délibération n° 4.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer les délibérations :

- n° 3 - URBANISME - Logements sociaux - Véranda I
- n° 4 - URBANISME - Logements sociaux - Véranda II
- n° 5 - URBANISME - Logements sociaux - Le Pesquier

URBANISME

Retrait de la délibération n° 5 du 28 janvier 2011 - Majoration du COS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° 5 du 28 janvier 2011, il autorisait une majoration du COS de 50 % sur les terrains d'assiette du projet de logements avenue du Maréchal Leclerc.

Par lettre du 24 février 2011, Monsieur le Sous Préfet d'Apt, sans contester le fonds et la finalité, conteste la procédure suivie qui ne correspond plus à la réglementation.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la retirer.

FINANCES

Admission en non valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame la Trésorière de Cavaillon lui a soumis un état des titres de recette pour admission en non valeur.

Cela concerne la période 1996 à 2009 pour un montant global de 2 434,08 € et 12 débiteurs.

BUDGET

Débat d'orientations budgétaires

ASSOCIATIONS

Subventions 2011

Tableau joint.

Le Maire